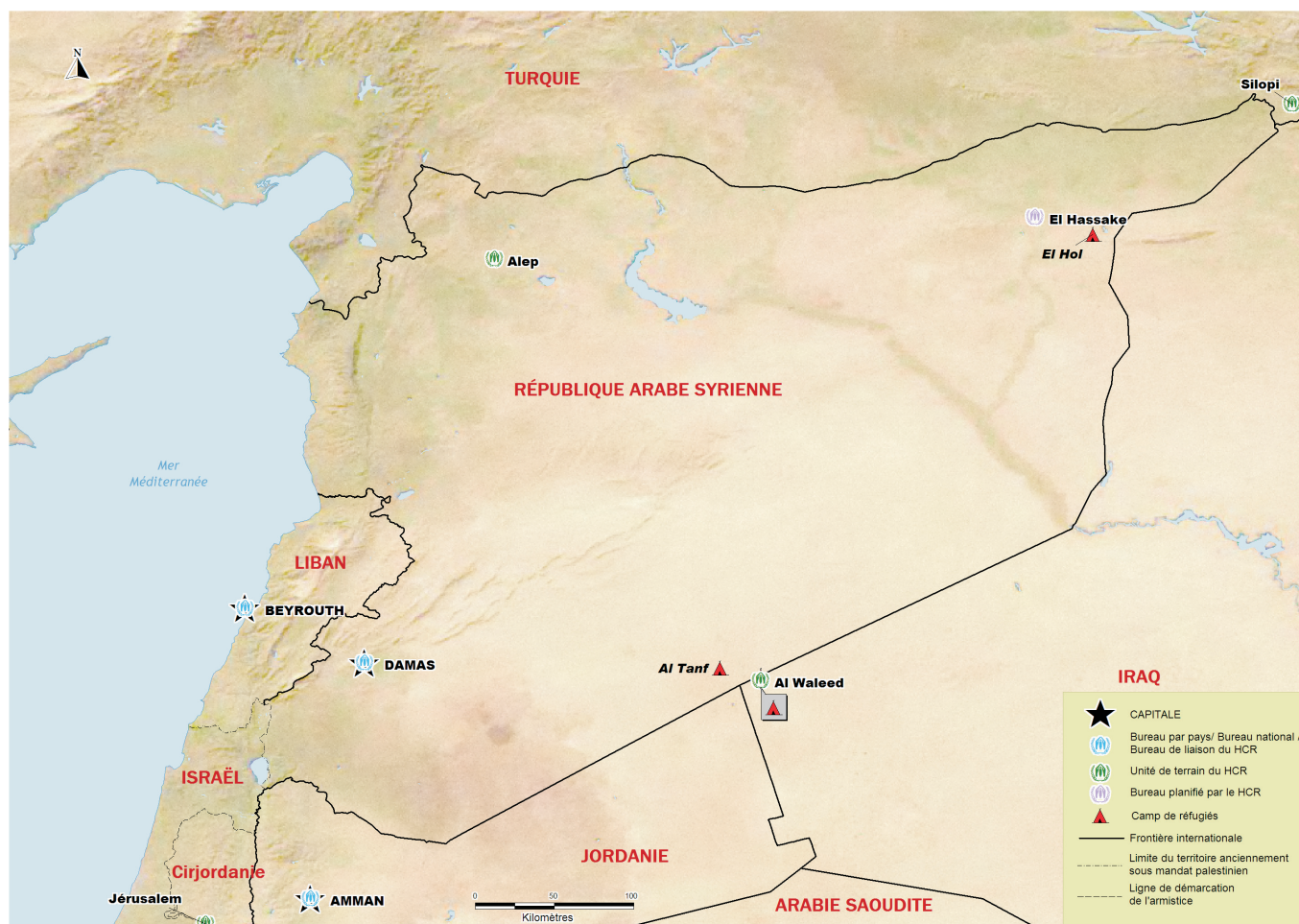


RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE



Environnement opérationnel

Contexte

La République arabe syrienne (Syrie) abrite un grand nombre de personnes déplacées en provenance d'Iraq, y compris des Palestiniens. Les réfugiés iraqiens présents en Syrie constituent d'ailleurs l'une des plus importantes populations de réfugiés urbains au monde. La Syrie accueille également quelque 10 000 réfugiés et

demandeurs d'asile originaires d'autres pays, principalement d'Afghanistan, de République islamique d'Iran, de Somalie et du Soudan.

L'attitude généreuse du Gouvernement et du peuple syriens a permis au HCR, avec le soutien de la communauté internationale, d'instaurer un environnement de protection favorable dans le pays. En l'absence de tout cadre juridique officiel, un accord tacite permet aux réfugiés de bénéficier d'une assistance, d'un enseignement éducatif élémentaire et de soins de santé primaires.

Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN.-2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Iraq	747 910	167 840	511 810	120 840	262 180	63 840
	Somalie	3 970	3 970	4 560	4 560	5 150	5 150
	Afghanistan	610	610	700	700	780	780
	Pays divers	1 230	1 230	890	890	990	990
Demandeurs d'asile	Somalie	730	730	510	510	300	300
	Soudan	350	350	330	330	300	300
	Afghanistan	260	260	220	220	180	180
	Pays divers	750	750	780	780	810	810
Apatrides		300 000	-	300 000	-	190 000	-
TOTAL		1 055 810	175 740	819 800	128 830	460 690	72 350

Bien que de nouvelles exigences plus strictes en matière de visas aient été imposées aux Iraquiens à la fin 2007 et que les permis de séjour ne soient délivrés que pour des durées brèves, les Iraquiens ont dans l'ensemble été en mesure de rester dans le pays. Cependant, certains cas de détention et d'expulsion ont été rapportés en 2009. Les autorités ont fait preuve d'une certaine tolérance à l'égard des réfugiés travaillant dans le secteur informel, bien qu'il leur soit officiellement interdit de travailler. Les fonctionnaires sont également devenus plus réceptifs aux documents remis par le HCR.

En étroite collaboration avec le Croissant-Rouge syrien, le HCR a amélioré les possibilités de venir en aide aux réfugiés. L'espace de protection a d'abord été élargi grâce à des actions de plaidoyer et de sensibilisation. Cette amélioration a également été favorisée par l'assistance directement offerte aux réfugiés, l'appui apporté aux systèmes de santé et d'éducation syriens, ainsi que la réinstallation de nombreuses personnes. Cependant, l'absence de véritable cadre juridique, couplée à l'insécurité qui continue de régner dans les pays d'origine, a engendré un sentiment d'incertitude quant à l'avenir chez de nombreux réfugiés.

● Besoins

Bien que le nombre d'Iraquiens qui se présentent au HCR pour être enregistrés ait baissé, il se monte encore à plusieurs milliers chaque mois. Environ 39 pour cent des personnes enregistrées ont des besoins spécifiques. Bien que certains réfugiés aient spontanément regagné l'Iraq, aucun mouvement de retour de grande ampleur n'a été constaté et le HCR n'a aidé que

quelque 1 200 individus à retourner dans leur pays. En 2009, une enquête sur les intentions de retour a confirmé que la plupart des réfugiés ne sont pas encore disposés à rentrer en Iraq.

Le Haut Commissariat a déposé des demandes de réinstallation pour environ 33 000 Iraquiens entre 2007 et la mi-2009 et considère que 32 000 autres personnes remplissent les conditions pour bénéficier de cette solution. En effet, l'intégration sur place n'est pas une option envisageable en Syrie. À mesure que se prolonge leur séjour, de nombreux réfugiés iraqiens deviennent vulnérables car ils ne disposent que de peu ou pas de possibilités d'emploi, alors que leurs économies s'amenuisent et que le coût de la vie augmente. Le HCR redoute que cette précarité entraîne des retours non viables en Iraq. Une assistance internationale est donc nécessaire pour répondre aux besoins essentiels et préserver l'espace de protection de plus de 168 000 personnes enregistrées par l'Organisation.

Les problèmes d'accès aux moyens de subsistance touchent également les réfugiés non-iraquiens. Par exemple, de nombreux réfugiés palestiniens des camps d'Al-Tanf et Al-Hol sont totalement tributaires de l'aide humanitaire, sans laquelle ils ne pourraient assurer leur survie.

| Objectifs principaux |

Environnement de protection favorable

- Poursuivre les efforts visant à préserver et à étendre l'espace de protection.
- Contribuer à la prévention et à la réduction de l'apatridie en offrant un appui au Gouvernement et en sensibilisant l'opinion à cette question.

Cibles prioritaires en 2010

- Des documents officiels sont délivrés à toutes les personnes qui se présentent au HCR pour être enregistrées et qui nécessitent une protection.
- Une aide financière est versée à quelque 17 000 familles, dont 13 000 ont été identifiées en 2009 comme les plus vulnérables.
- Une formation professionnelle ciblée est dispensée à 5 000 personnes.
- Tous les réfugiés enregistrés bénéficient de soins de santé primaires.
- Quelque 25 000 enfants réfugiés reçoivent une aide pour achever leur éducation élémentaire.
- Jusqu'à 20 000 personnes bénéficient d'une aide au rapatriement.
- Plus de 16 500 réfugiés font l'objet d'une demande de réinstallation.
- Une orientation sociale et psychologique est apportée à plus de 18 000 femmes en situation à risque et autres personnes victimes de violences sexuelles et sexistes, de traumatismes ou de tortures.
- La proportion de la population réfugiée ayant accès à des recours juridiques passe de 20 à 70 pour cent.
- Un appui multisectoriel est apporté à toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes.



Des réfugiées iraqiennes sont soignées au dispensaire Al-Zahera, à Damas.

HCR/B.AUGER

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	3
□ Effectifs totaux	245
International	26
National	133
JEA	1
VNU	65
Autres	20

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministères de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Santé
Gouvernorat de Hassaka

ONG :

Action contre la Faim (Espagne)
Caritas Autriche
Caritas Syrie
Comité international de secours
DRC
GOPA
Première Urgence

Autres :

Croissant-Rouge arabe syrien
Église évangélique
FICR
Union des femmes syriennes

Partenaires opérationnels

ONG :

CICM
Enfants du Monde
HELP
IECD
International Medical Corp
Médecins du Monde
Mercy Corps
Ricerca e Cooperazione
Secours islamique France
Services de secours catholiques
Terre des Hommes Italie
Terre des Hommes Syrie
Turkish Blue Crescent

Autres :

FICR
FNUAP
OIM
OMS
PAM
PNUD
UNICEF

Procédures de protection équitables

- Dispenser une assistance juridique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile confrontés à des difficultés juridiques ou menacés d'expulsion.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Prévenir et traiter l'exploitation et les mauvais traitements, y compris la violence sexuelle et sexiste.

Besoins et services essentiels

- Offrir une assistance aux réfugiés pour répondre à leurs besoins essentiels tout en apportant une aide ciblée aux individus présentant des besoins spécifiques, tels que les femmes, les adolescents, les enfants, les personnes âgées et les victimes de tortures ou de violences sexuelles et sexistes.
- Appuyer les institutions nationales qui dispensent des services aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Autogestion et participation communautaires

- Intensifier les efforts en matière de mobilisation, d'autosuffisance et d'autogestion communautaire.

Solutions durables

- Promouvoir la réinstallation en tant que solution durable pour les réfugiés les plus vulnérables.

Stratégie et activités

Le HCR collaborera avec le Gouvernement pour veiller au maintien d'un environnement de protection favorable. Par le biais de plaidoyers, d'ateliers et de partenariats avec la société civile, il aidera les autorités à instaurer un cadre juridique national pour les réfugiés. L'enregistrement et le renouvellement des certificats du HCR sont les principaux moyens mis en œuvre pour veiller à ce que les réfugiés disposent de documents adéquats. En 2009, l'Organisation a enregistré environ 2 000 personnes par mois.

En 2010, le HCR entend déposer des demandes de réinstallation pour quelque 6 000 familles. Il espère également offrir une aide au retour à un nombre de réfugiés plus élevé qu'en 2009, bien que sa capacité dans ce domaine soit limitée.

Environ 168 000 réfugiés irakiens enregistrés auront besoin d'une assistance de base. Le HCR versera également des indemnités financières pour aider les familles à payer leur logement, leur nourriture et leurs médicaments. Des centres sécurisés continueront d'accueillir les femmes et les jeunes filles risquant de subir des mauvais traitements ou être exploitées, tandis qu'un accompagnement psychosocial sera offert à quelque 800 victimes d'exploitation et de

violences sexistes. Les programmes fondés sur la communauté seront étendus grâce au développement de huit centres communautaires.

Les besoins sanitaires des réfugiés irakiens étant considérables, le HCR veillera à ce que tous les réfugiés enregistrés aient accès à des soins de santé primaires, tandis que plus de 20 000 personnes seront orientées vers d'autres services médicaux. L'Organisation équipera et rénovera par ailleurs une trentaine d'établissements médicaux.

La scolarisation des jeunes réfugiés dans le primaire et le secondaire fera l'objet d'un suivi, afin d'encourager quelque 34 000 enfants à poursuivre leurs études en 2010. Une trentaine d'écoles recevront du mobilier et du matériel scolaire. Quelque 7 000 enfants bénéficieront d'activités éducatives non institutionnalisées et 300 étudiants recevront des bourses universitaires.

Le HCR s'efforcera d'entrer en contact avec les réfugiés urbains par le biais de son réseau de bénévoles, de travailleurs sociaux et de centres communautaires, qui proposeront des informations, un accompagnement, un suivi ou une orientation.

En ce qui concerne tous les réfugiés non-irakiens, le Haut Commissariat dispensera des services destinés à assurer leur protection et offrira au cas par cas une assistance spécifique aux plus vulnérables d'entre eux. De plus, il apportera une aide à ceux qui souhaitent régulariser leur séjour en Syrie. Ces populations bénéficieront également d'une assistance essentielle, équivalente à celle offerte aux réfugiés irakiens. Sachant que la seule solution viable à long terme pour la majorité de ces réfugiés est la réinstallation, le HCR prévoit d'orienter une centaine de familles (soit 500 individus) vers cette solution durable.

À la fin 2009, la majorité des réfugiés palestiniens des camps d'Al-Tanf et d'Al-Hol auront été réinstallés dans des pays tiers ou orientés vers la réinstallation. Le camp d'Al-Tanf aura été fermé et la population restante transférée à Al-Hol. Il est toutefois probable que pour environ 300 personnes de ce groupe, le besoin se fera sentir de les orienter vers la réinstallation. Le HCR apportera une aide en matière d'alimentation, de santé et d'éducation et veillera à ce que la population restante bénéficie de conditions sanitaires satisfaisantes.

Le HCR continuera de plaider en faveur de la prévention et de la réduction de l'apatridie. En 2010, il prévoit en outre de faire pression pour que soient mis en œuvre les traités internationaux ratifiés par le Gouvernement, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Contraintes

L'espace de protection demeure incertain et l'intégration sur place peu envisageable, tandis que décline l'intérêt pour le sort des réfugiés. De plus, les événements politiques survenus à l'échelle régionale pourraient avoir un impact négatif sur la situation des réfugiés dans le pays.

Organisation et mise en œuvre

Le HCR dispose d'un bureau à Damas, à Alep et à Hassaka et dessert les autres régions du pays par le biais de ses équipes volantes et de ses missions.

Coordination

Le HCR coopère étroitement avec les institutions gouvernementales compétentes, des institutions des Nations Unies et des organisations nationales et internationales. Un plan d'action commun définissant les

priorités en matière de prise en charge des besoins des réfugiés devait être élaboré avant la fin 2009. Le HCR plaide par ailleurs pour que les questions liées aux réfugiés soient intégrées dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Informations financières

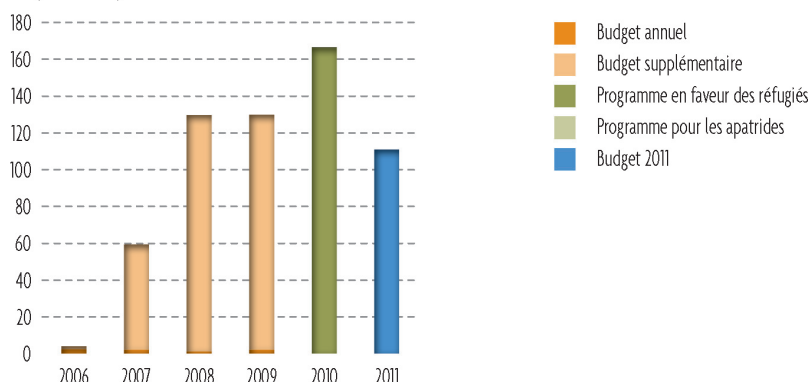
Le budget alloué aux opérations du HCR en Syrie a augmenté à partir de 2007, pour permettre à l'Organisation de continuer à offrir une protection et une assistance humanitaire de base au nombre croissant de réfugiés irakiens. En 2008 et 2009, le budget a continué à progresser pour répondre aux besoins croissants des réfugiés irakiens résidant en Syrie, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'éducation et de l'aide aux personnes ayant des besoins spécifiques. Le budget 2010 prévoit une augmentation de l'assistance humanitaire, notamment par le biais du développement des activités communautaires.

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Plus de 50 000 réfugiés irakiens vivant en dehors de Damas ne bénéficieront ni d'une protection, ni d'une assistance.
- Une aide financière ne sera versée qu'à une partie des 17 000 familles prévues et le montant de cette aide ne sera pas augmenté dans les proportions requises.
- L'appui apporté aux familles d'écoliers et au ministère de l'Éducation sera réduit et risque d'entraîner une diminution du nombre d'enfants scolarisés.
- Seule la moitié des 145 000 personnes prévues bénéficiera de soins de santé primaires.
- Quelque 5 000 enfants et adolescents ne bénéficieront pas d'une formation professionnelle ou d'autres formes d'éducation non institutionnalisée, ce qui augmentera les risques d'exploitation et de mauvais traitements.
- Le HCR sera moins à même d'identifier les personnes qui doivent être réinstallées.
- Des indemnités de transport et de rapatriement ne seront versées qu'à un nombre limité de réfugiés, au lieu des 20 000 prévus.

Budget pour la Syrie en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour la Syrie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	43 541	5 966	49 507
Cadre juridique national	83 052	19 889	102 941
Cadre administratif national	72 013	31 759	103 772
Politiques de migrations nationales et régionales	41 391	0	41 391
Prévention de l'apatridie	0	33 053	33 053
Coopération avec les partenaires	66 009	0	66 009
Politiques de développement national	6 780	11 092	17 872
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	23 072	5 966	29 038
Accès au territoire	55 051	0	55 051
Non-refoulement	105 693	0	105 693
Protection de l'environnement	0	5 966	5 966
Gestion des urgences	3 394	5 966	9 360
Sous-total	499 997	119 657	619 653

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	338 978	0	338 978
Enregistrement et établissement de profils	1 855 289	30 424	1 885 713
Accès aux procédures d'asile	105 373	0	105 373
Définitions du réfugié et de l'apatride	30 887	0	30 887
Détermination de statut juste et efficace	770 485	0	770 485
Regroupement familial	120 884	0	120 884
Documents individuels	170 957	12 358	183 314
Documents d'état civil	50 048	12 358	62 406
Sous-total	3 442 901	55 139	3 498 040
Protection contre la violence et l'exploitation			
Impact sur les communautés hôtes	29 962	5 871	35 832
Application de la loi	67 131	0	67 131
Système de gestion de la sécurité communautaire	12 172	5 871	18 042
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	1 887 955	5 871	1 893 825
Protection des enfants	206 028	5 871	211 899
Liberté de mouvement	34 863	5 871	40 734
Détention non arbitraire	408 715	5 871	414 585
Accès aux solutions juridiques	643 027	15 871	658 897
Sous-total	3 289 852	51 094	3 340 946
Besoins élémentaires et services essentiels			
Sécurité alimentaire	13 799 012	0	13 799 012
Nutrition	65 996	0	65 996
Articles ménagers et d'hygiène de base	35 044 465	0	35 044 465
Soins de santé primaire	28 409 013	0	28 409 013
VIH et sida	195 714	0	195 714
Éducation	16 630 925	0	16 630 925
Services d'assainissement	48 037	0	48 037
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	42 736 052	0	42 736 052
Sous-total	136 929 215	0	136 929 215
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	218 145	18 537	236 682
Autogestion de la communauté et représentation équitable	2 990 888	0	2 990 888
Autosuffisance et moyens d'existence	2 827 526	18 537	2 846 062
Sous-total	6 036 558	37 074	6 073 632
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	94 402	11 989	106 391
Retour volontaire	4 429 091	0	4 429 091
Réinstallation	3 710 770	0	3 710 770
Appui à l'intégration sur place	90 092	37 620	127 712
Réduction des cas d'apatridie	5 437	102 909	108 346
Sous-total	8 329 792	152 518	8 482 310
Relations extérieures			
Relations avec les donateurs	62 586	0	62 586
Mobilisation des ressources	58 236	0	58 236
Partenariats	132 323	33 722	166 045
Information	261 891	0	261 891
Sous-total	515 036	33 722	548 758
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	4 698 397	0	4 698 397
Gestion de programme, coordination et appui	2 253 062	103 765	2 356 828
Sous-total	6 951 459	103 765	7 055 224
Appui central et régional			
Appui et conseils techniques aux opérations	208 430	0	208 430
Sous-total	208 430	0	208 430
Total	166 203 239	552 969	166 756 208

Budget 2011 110 909 200

Budget 2009 révisé

Budget annuel 2 125 560
 Budget supplémentaire 127 714 185
TOTAL 129 839 745